



Rapport annuel



Association Intercommunale pour
le Dérèglement et l'Épuration

2025

Société Coopérative

SIÈGE SOCIAL :
Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)

www.aide.be

Association Intercommunale pour le Démergement
et l’Epuración des communes de la province de Liège

Rapports du Conseil d’administration
et du Commissaire réviseur à l’Assemblée générale
ordinaire des associés du 25 juin 2026.

Bilan et compte de résultats pour l’exercice 2025



Sommaire

AIDE - Rapport annuel 2025	
Mot du Président	5
1. Présentation de l’Aide	7
Le démergemenť de la région liégeoise	10
L’épuration des eaux usées	10
La Gestion Publique de l’Assainissement Autonome (GPAA)	11
Services, Etudes et Travaux (SET)	11
2. Organe statutaires	13
Composition du conseil d’administration au terme de l’exercice	16
Bureau executif au terme de l’exercice	18
Collège des contrôleurs aux comptes	19
Liste des sociétaires	21
3. Chiffres clés de l’année 2025	23
4. Les valeurs	29
5. Faits marquants de l’année 2025	33
6. Bilan financier	37
Compte de résultats	40
7. Bilan social	43
8. Rapport de gestion	47
Commentaires sur les comptes annuels	48
Données sur les événements importants survenus après la clôture de l’exercice	53
Indications sur les circonstances susceptibles d’avoir une influence notable sur le développement de la société	55
Activités en matière de recherche et développement	61
Existence de succursales de la société	61
Justification de l’application des règles de continuité	61
Autres informations	61
Instruments financiers	61
Justification de la compétence en matière de comptabilité et d’audit d’au moins un membre du comité d’audit	61
Lignes de développement	62
Plan financier 2026-2027	62
9. Rapport de certification du commissaire réviseur relatif aux comptes annuels	63



L'année 2025 a confirmé, une fois encore, le rôle essentiel de l'AIDE au service des communes, des citoyens et de l'environnement. Dans un contexte exigeant, marqué par des défis techniques, budgétaires, réglementaires et climatiques, notre intercommunale a poursuivi avec détermination sa mission fondamentale : protéger notre territoire, assainir les eaux usées et accompagner l'évolution du secteur de l'eau.

Parmi les faits marquants de l'année, je retiendrai d'abord la poursuite des travaux de réparation et de remise en état liés aux inondations de 2021, notamment dans la vallée de la Vesdre, ainsi que l'avancement de chantiers structurants tels que la station d'épuration de Goffontaine et la réhabilitation de collecteurs stratégiques. Ces réalisations illustrent notre engagement constant en faveur de la résilience de nos infrastructures et de la sécurité des populations.

Mot du Président



Jean-Luc
Nix

L'année 2025 a également été marquée par la mise en œuvre du Contrat de Service Unique, qui constitue désormais un cadre de référence majeur pour l'action de l'AIDE et la pérennité de ses activités. Dans le même esprit, l'intégration progressive de la gestion de l'égouttage communal dans le périmètre élargi du secteur de l'eau, ainsi que le développement de projets pilotes dans plusieurs communes, témoignent d'une dynamique de coopération renforcée au service de l'intérêt général.

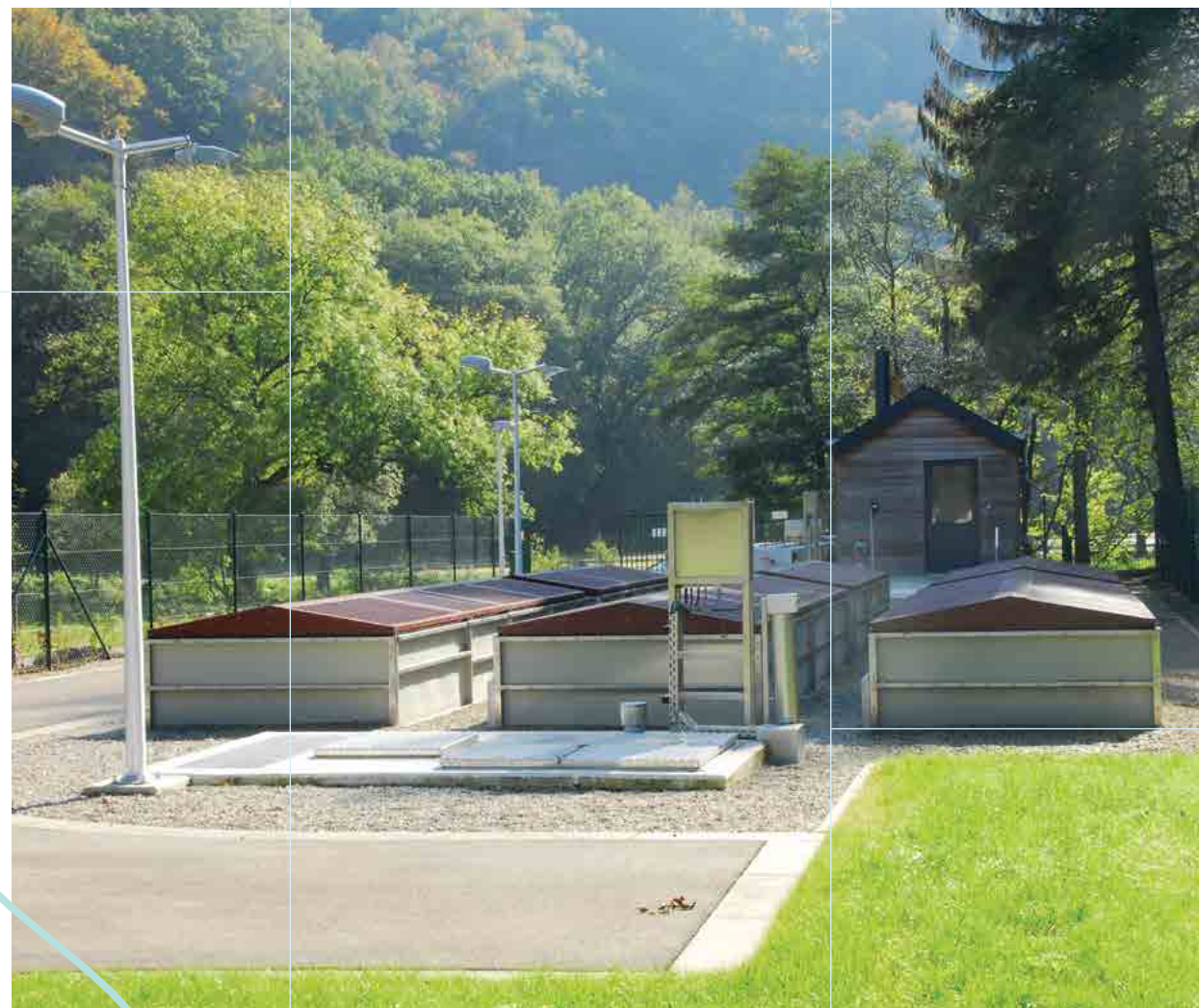
Nous avons aussi poursuivi une démarche ambitieuse d'amélioration continue, à travers des audits énergétiques, de résilience et d'opérationnalité, mais également par l'attention portée aux nouveaux enjeux environnementaux, en particulier la problématique des PFAS. Cette vigilance s'accompagne d'une volonté claire d'innovation, illustrée par plusieurs partenariats stratégiques, notamment dans les domaines numériques, organisationnels et immobiliers.

Sur le plan environnemental, l'AIDE a maintenu une ambition forte, avec l'adoption d'un programme d'action en entrepreneuriat durable et la création d'une Green Team. Ces initiatives traduisent notre volonté d'inscrire durablement nos activités dans une logique responsable, au bénéfice des générations futures.

Je tiens enfin à saluer l'engagement remarquable de l'ensemble du personnel. Grâce à son professionnalisme, sa rigueur et son sens du service public, l'AIDE a pu faire face aux nombreux défis de l'année et poursuivre son développement dans un esprit de cohésion, de qualité et d'innovation. Je remercie chaleureusement chacune et chacun pour sa contribution à cette réussite collective.

En 2026, l'AIDE devra continuer à renforcer sa capacité d'adaptation, à moderniser ses outils et à consolider les liens qui unissent l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau. C'est dans cette cohésion, cette exigence et cette confiance partagée que se construira l'avenir de notre intercommunale.

Jean-Luc
Nix



Présentation de l'AIDE

Présentation de l'AIDE

L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (AIDE) est une intercommunale pure créée en 1928.

Elle exerce aujourd'hui ses activités sur l'ensemble du territoire des 84 villes et communes de la province de Liège. Elle est active dans le domaine de la protection de la région liégeoise contre les inondations indirectes de Meuse liées aux affaissements miniers (démergement), ainsi que dans le domaine de l'assainissement des eaux usées (égouttage, collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, ...).

Son conseil d'administration est composé de mandataires publics.

Ses activités s'organisent selon trois axes :

- la conception, le dimensionnement, la passation de marchés publics et la réalisation d'ouvrages de collecte, de pompage et d'épuration des eaux usées ;
- l'exploitation de ces ouvrages ;
- les services et conseils aux communes en matière de gestion des eaux.

L'AIDE, c'est ...

- 84 villes et communes affiliées sur les 84 que compte la province de Liège
- le démergement (capital A) : la protection du bassin liégeois contre les inondations
- l'épuration (capital B) des eaux usées urbaines sur le territoire de la province de Liège, soit 3876 km² de territoire et une population de 1 000 000 d'habitants
- l'égouttage (capital C)
- les Services, Etudes et Travaux
- des Services d'exploitation performants (stations d'épuration, stations de pompage, collecteurs, bassins d'orage, ...)



Le démergement de la région liégeoise

L'exploitation du charbon dans le sous-sol de la région liégeoise, par défaut de remblayage des veines exploitées, a provoqué l'affaissement des terrains en surface, avec une ampleur qui a atteint localement plus de six mètres. Cette situation a conduit à des désordres importants, bien connus dans la région comme "dégâts miniers", mais a également porté la plaine alluviale à hauteur du niveau d'étiage de la Meuse, la rendant extrêmement sensible aux inondations.

Les inondations de 1925-1926 furent catastrophiques pour les riverains comme pour l'industrie. Des mesures drastiques ont alors dû être prises par les autorités publiques pour les protéger dont, notamment, la construction de puissantes digues pour contenir le fleuve.

Depuis sa création en 1928, l'AIDE a mis en place et exploite en région liégeoise un système de protection de la plaine alluviale contre les inondations indirectes de Meuse.

L'organisation de différentes activités (visites de station de pompage de démergement – points presse) ont été préparées pour commémorer en 2026 le centenaire des inondations historiques de 1926.

L'ensemble des ouvrages comporte :

- 48 stations de pompage (44 AIDE, 3 SPW, 1 communale)
- 221 km d'exutoires, de conduites et de collecteurs
- 217 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique

L'épuration des eaux usées

À la fin des années 70, l'AIDE s'est vue confier, par l'État national d'abord, par la Région wallonne ensuite, la mission d'assurer la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines sur le territoire de la province de Liège.

L'AIDE est chargée de la collecte et du traitement collectif des eaux usées sur toute la province de Liège.

Elle dispose de nombreuses stations d'épuration, de capacités allant de 250 à 446.500 équivalent- habitant (EH). Ces stations sont alimentées, à partir des égouts communaux, à l'aide de plusieurs centaines de collecteurs d'eaux usées et de nombreuses stations de pompage.

Tous les programmes d'investissement en matière d'assainissement sont établis et financés par la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE), mise en place en 2000, à partir du coût-vérité à l'assainissement, payé par le consommateur d'eau pour chaque mètre cube d'eau alimentaire consommé.

L'égouttage

Depuis 2004, l'AIDE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'égouttage communaux pour toutes les communes de la province de Liège, selon les dispositions du contrat d'égouttage, commun à toutes les communes wallonnes.

La SPGE est propriétaire des égouts dont elle finance la construction mais la commune en conserve la gestion.

La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA)

Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018, la GPAA permet au particulier qui possède un système d'épuration individuelle (SEI) d'obtenir, après intégration de son système au sein de cette dernière, des interventions financières pour son exploitation (entretiens et vidanges).

La GPAA permet également au particulier qui équipe son habitation (hors nouvelles constructions) d'un système d'épuration individuelle agréé d'obtenir des primes à l'installation.

L'AIDE est un acteur majeur de sa mise en oeuvre via notamment:

- la réalisation des contrôles à l'installation et des contrôles périodiques des SEI ;
- l'accompagnement des particuliers dans leurs démarches liées à la mise en place de leur SEI et/ou à l'intégration de celui-ci dans la GPAA ;
- l'information administrative et technique apportée aux intervenants de la GPAA (communes, entrepreneurs, architectes, prestataires d'entretien ...).

Services, Etudes et Travaux (SET)

L'AIDE étudie, conçoit et surveille les travaux relatifs à l'élaboration et l'amélioration des ouvrages d'assainissement. On entend par ces ouvrages, les stations d'épuration, les stations de pompage et les collecteurs.

L'AIDE rend divers services à ses affiliés en matière de gestion des eaux usées ou de ruissellement.

Ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « in house » et, à ce titre, ne relèvent pas de la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

Depuis juin 2020, une nouvelle structure est en place pour répondre à l'approche « R to R » afin de maîtriser toute la chaîne de valeur « du Robinet au Ruisseau ».

L'AIDE conçoit des outils cartographiques utiles à tous ces métiers et à la connaissance de ses réseaux..



aide

Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Epuraton

**Organes
statutaires**

2

Organes statutaires

Assemblée générale : Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous. Elle réunit les représentants de 84 communes associées et de la province de Liège ainsi que la SPGE et les partenaires environnementaux de l'AIDE : La CILE et Intradel.

Conseil d'administration : Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 20 administrateurs et 4 observateurs, à savoir :

Administrateurs :

- 16 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la province de Liège

Observateurs :

- 2 représentants de nos partenaires environnementaux
- 2 représentants du personnel

Bureau exécutif : Seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 5 administrateurs, à savoir :

- Le président du Conseil d'administration
- 1 vice-président
- 3 administrateurs

Comité de rémunération : Composé de 5 administrateurs, il émet des recommandations à l'Assemblée générale concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

Comité d'audit : Composé de 4 administrateurs, il suit le processus d'élaboration de l'information financière et établit des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité. Il suit également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale. Il assure le suivi du contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises désigné. Il examine et suit l'indépendance du réviseur d'entreprises.

Contrôleur aux comptes : Un bureau de réviseurs d'entreprises surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

Comité de concertation : Sa mission est d'émettre des avis et de formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action établis par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats. Tous les membres du bureau exécutif font partie de ce comité et sont assistés par les membres de la Direction

Comité de négociation : Ce comité réunit les instances dirigeantes ainsi que les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

Composition du Conseil d'administration
au terme de l'exercice

				Début	Fin
Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
PRÉSIDENT	M. NIX Jeah-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	30-06-25	30-06-30
VICE-PRESIDENT	M. BEN ACHOUR Malik	Verviers	Echevin	30-06-25	30-06-30
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	17-06-13	30-06-30
	Mme BENOÎT Julie	Aywaille	Conseillère communale	27-06-19	30-06-30
	M. BONHOMME Vincent	Liège	Conseiller communal	30-06-25	30-06-30
	Mme CLAES Sophie	Saint-Nicolas	Conseillère communale	01-01-25	30-06-30
	M. DEARDEN Jean-Marc	Oreye	Bourgmestre	30-06-25	30-06-30
	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	30-06-25	30-06-30
	M. DEGEY Maxime	Province de Liège	Conseiller provincial	30-06-25	30-06-30
	Mme IKER Laura	Esneux	Bourgmestre	17-06-13	30-06-30
	M. LEROY Loïc	Wanze	Echevin	30-06-25	30-06-30
	Mme PIRMOLIN Vinciane	Province de Liège	Conseiller provincial	30-06-25	30-06-30
	M. PIRON Michel	Remicourt	Echevin	30-06-25	30-06-30
	M. PITZ Mario	Raeren	Bourgmestre	30-06-25	30-06-30
	M. ROBA Etienne	Province de Liège	Conseiller provincial	30-06-25	30-06-30
	Mme SERVAIS Emilie	Ouffet	Echevine	13-10-25	30-06-30
	M. THOMAS Eric	Modave	Bourgmestre	22-05-23	30-06-30
	Mme VEYS Caroline	Chaudfontaine	Conseillère communale	01-01-25	30-06-30
	Mme WERY Amandine	Province de Liège	Conseillère provinciale	30-06-25	30-06-30
	M. XHURDEBISE Patrice	Trois-Ponts	Conseiller communal	08-09-25	30-06-30

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois au cours de l'année 2025. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

				Début	Fin
Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
OBSERVATEURS	M. BERGER Jean-François	CILE	Chef de service adjoint	08-04-24	30-06-25
	Mme NOSSENT Marie-Christine	Intradel	Directrice générale	01-03-23	30-06-25
	M. SCHMETZ Philippe	CSC	Représentant du personnel	19-06-18	30-06-25
	M. THOMAS Yves	CGSP Admi	Représentant du personnel	05-05-14	30-06-25

Modifications au cours de l'exercice

				Début	Fin
Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
MEMBRES	ANCION Paul	Seraing	Conseiller communal	01-01-25	30-06-25
	ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	BONNI Véronique	Dison	Bourgmestre	01-01-25	30-06-25
	CHABOT Jacques	Province de Liège	Conseiller provincial	01-01-25	30-06-25
	CHANSON JULIE	Province de Liège	Conseillère provinciale	01-01-25	30-06-25
	CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	30-06-25
	DECERF Alain	Seraing	Echevin	17-06-13	30-06-25
	GELDOF Julie	Seraing	Echevine	27-06-19	30-06-25
	GREVESSE Jonathan	Juprelle	Echevin	01-01-25	30-06-25
	GRIDELET Freddy	Ferrières	Conseiller communal	30-06-25	08-09-25
	HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	03-12-18	30-06-25
	LIGNOUL Anne	Trois-ponts	Conseillère communale	30-06-25	08-09-25
	LUGOWSKI Dominique	Awans	Conseiller communal	01-01-25	30-06-25
	MEZIANI Yamina	Province de Liège	Conseillère provinciale	01-01-25	30-06-25
	NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	RASSILI Ahmed	Ans	Conseiller communal	01-01-25	30-06-25

Bureau exécutif au terme de l'exercice

Le Bureau exécutif s’est réuni douze fois en 2025. Secondant statutairement le Conseil d’administra- tion dans l’exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d’administration sur les dossiers à lui soumettre.

				Début	Fin
Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
PRÉSIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	30-06-25	30-06-30
VICE-PRESIDENT	M. BEN ACHOUR Malik	Verviers	Echevin	30-06-25	30-06-30
MEMBRES	M. PITZ Mario	Raeren	Bourgmestre	30-06-25	30-06-30
	Mme VEYS Caroline	Chaufontaine	Conseillère communale	16-12-24	30-06-30
	Mme WERY Amandine	Province de Liège	Conseillère provinciale	30-06-25	30-06-30

Modifications au cours de l'exercice

MEMBRES	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17-06-13	30-06-25
	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	Mme MEZIANI Yamina	Province de Liège	Conseillère provinciale	16-12-24	30-06-25

Assistent le Bureau executif et le Conseil d'administration

Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et Finances
Mme LEPORCQ Béatrice	Directeur Services, Etudes, Travaux
M. NAVEZ Frédéric	Directeur Exploitation

Comité de concertation

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la sécurité et l'hygiène.

Comité de négociation

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut et règlements).

Collège des contrôleurs aux comptes

Rewise, Réviseurs d’Entreprises, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d’entreprises

				Début	Fin
Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
MEMBRES	Mme BENOÎT Julie	Aywaille	Conseillère communale	30-06-25	30-06-30
	M. BONHOMME Vincent	Liège	Conseiller communal	30-06-25	30-06-30
	M. DEARDEN Jean-Marc	Oreye	Bourgmestre	30-06-25	30-06-30
	M. DEGEY Maxime	Province de Liège	Conseiller provincial	30-06-25	30-06-30
	Mme PIRMOLIN Vinciane	Province de Liège	Conseiller provincial	30-06-25	30-06-30

Modifications au cours de l'exercice

MEMBRES	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	30-06-25
	Mme BONNI Véronique	Dison	Bourgmestre	13-01-25	30-06-25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	M. LUGOWSKI Dominique	Awans	Conseiller communal	13-01-25	30-06-25
	M. THOMAS Eric	Modave	Bourgmestre	22-05-23	30-06-25

Assiste le Comité de rémunération

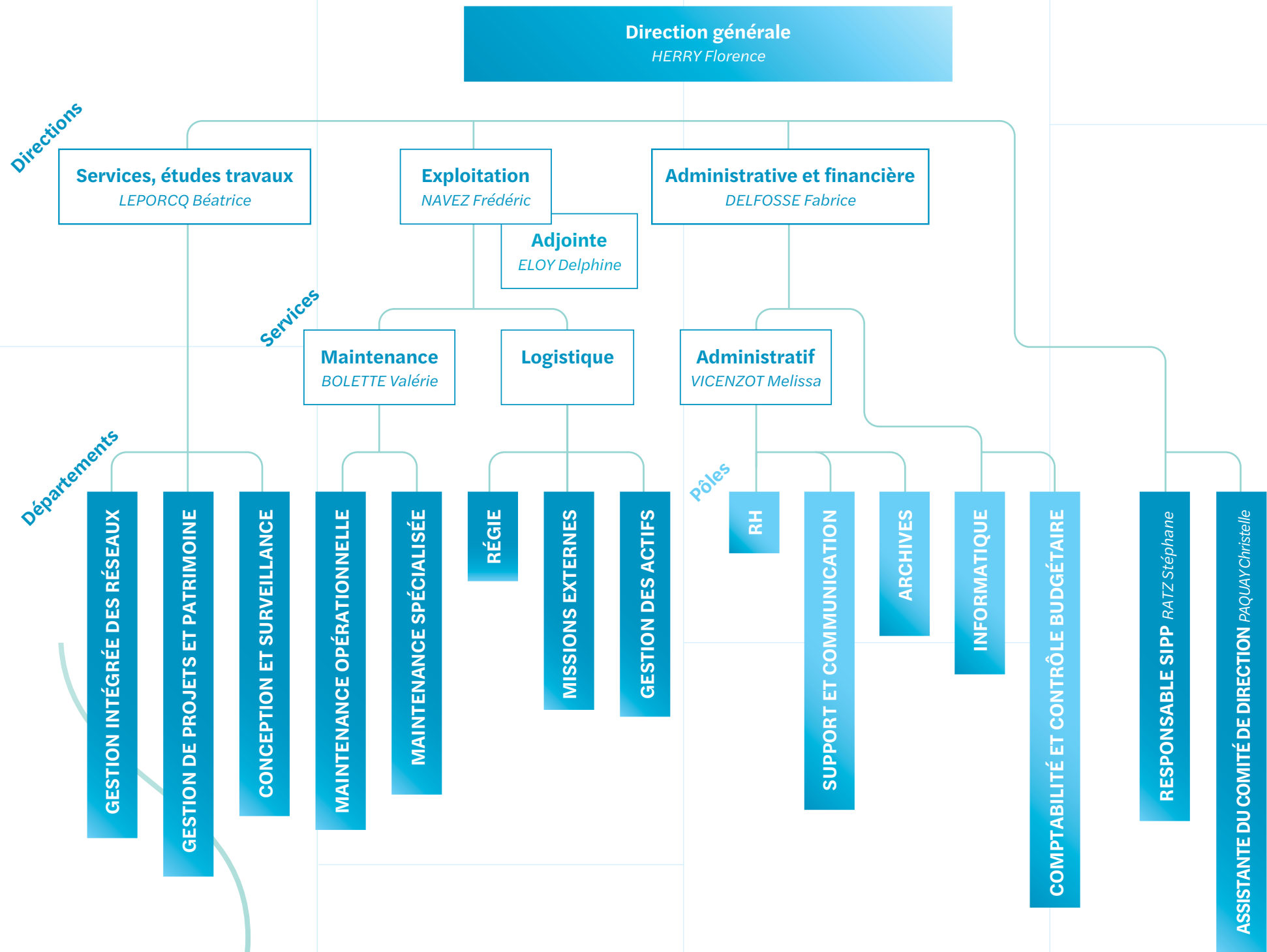
Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général

Assistent le Comité d'audit

Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances

Comité d'audit

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	27-06-19	30-06-25
	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	30-06-25	30-06-30
	M. THOMAS Eric	Modave	Bourgmestre	13-01-25	30-06-25
	M. XHURDEBISE Patrice	Trois-Ponts	Conseiller communal	30-06-25	30-06-30
Modifications au cours de l'exercice					
MEMBRES	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	13-01-25	30-06-25
	M. RASSILI Ahmed	Ans	Conseiller comunl	13-01-25	30-06-25



Liste des sociétaires

Capital A | Démergement : 7 communes
(Flémalle, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Visé),
la Province de Liège et la SPGE

Capital B | Épuration : les 84 communes de la province de Liège et la province de Liège

Capital C | Égouttage : les 84 communes de la province de Liège

Capital D | Partenaires environnementaux : CILE et Intradel





**Chiffres clés
de l'année 2025**



84

Communes
associées

Chiffres clé de l'AIDE

Un territoire de plus de **3876** km²
comptant plus d'1.000.000 habitants

Les collaborateurs de l'AIDE en quelques chiffres

Age moyen des collaborateurs : **47** ans

Nouveaux collègues en 2025 : **21**

Agents retraités : **6** pensionnés

Fin de contrat : **6** agents



291

Collaborateurs au 31/12
(dont 256 hommes et 35 femmes)



14,9M

de m³ d'eau évacués par
31 stations permanentes

Exploitation

A. Démergement

48 stations de pompage
(44 AIDE, 3 SPW, 1 communale)

221 km d'exutoires,
de conduites et de collecteurs

217 km de câbles de signalisation
et d'énergie électrique

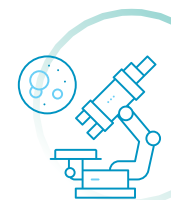
15 des 17 stations de pompage de crue
ont été mises en service lorsque leurs cotes
d'alerte respectives ont été atteintes

3,1 millions de m³ évacués en 2025 par
les stations de crue

19 jours de pompage de crue : le niveau de la
Meuse a dépassé la cote 60,80 m
(cote pour laquelle la moitié des stations non
permanentes doivent démarrer)

Chiffres clés de l'année

25



92%

d'analyses des eaux
de rejet conformes

B. Epuration

76 stations d'épuration

113 stations de pompage

415 km de conduites et de collecteurs d'assainissement

146 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique

83.000.000 de m³ d'eaux usées assainies dont

31.000.000 de m³ à la station d'épuration

de Liège-Oupeye

1.291.040 EH de capacité de traitement

51.000 tonnes brutes de boues
déshydratées-production (dont **43** % valorisés en
agriculture, **31** % valorisés en matières, **26** % valori-
sés en thermique)

70.500 m³ de gadoues de fosses septiques
réceptionnées en station d'épuration

C. Energie

Depuis 2024, ce poste est payé en direct par la SPGE.

1.8 GWh produits par les panneaux solaires en 2025,
soit **389** tonnes de CO₂ évitées selon le coefficient de
la méthodologie Amure

16 bornes de recharge pour véhicules électriques
existantes, désormais également disponibles pour
le personnel de l'AIDE.

D. Gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA)

491 contrôles de station d'épuration individuelle
réalisés par l'AIDE



15.604m²

de panneaux photovoltaïques
installés pour une puissance
totale de **2.738,5 kWc**



SET

En termes budgétaires, en tenant compte de l’actualisation des montants des chantiers par rapport aux montants initialement budgétisés, le taux de réalisation du programme d’achat assainissement (bis) 2025 est de 102,6% et le taux de réalisation du programme projets assainissement(bis) 2025 est de 100,6%

En termes de nombre de projets, le taux de mise en œuvre du programme d’adjudication 2025 est de 81,5% et le taux de finalisation du programme études est de 46,3%.

Les dossiers non aboutis concernent principalement des projets post-inondation dont la sélection par la SPGE a été trop tardive pour permettre leur finalisation en 2025, ou des dossiers d’égouttage conjoints que les communes ont reportés. Il est à noter que les plafonds budgétaires imposés par la SPGE ont été atteints avec les dossiers aboutis.

A. Longueur de cadastre

La longueur totale de réseaux repris au PASH comme « existants » ou « à diagnostiquer » est désormais de 5890 km pour notre territoire (5804 km début 2025).



B. Longueur d'examen visuel (zoomage et endoscopies)

340 km dont, réalisés en interne:

73 km d'endoscopie
204 km de zoomage

C. Nombre d'avis sur permis

D. Nombre d'analyses détaillées de permis et de contrôles de la conformité des travaux

20 analyses détaillées

15 contrôles de la conformité des travaux



E. Missions spécifiques

Chaudfontaine - Étude hydraulique permettant de déterminer l’opportunité de réaliser un bassin d’orage sur le site de l’ancienne station d’épuration de Ninane afin de lutter contre les inondations en aval

Donceel - Dimensionnement d’un ouvrage de retenue en amont de la rue Joseph Joirkin – Étude d’une nouvelle configuration

Grâce-Hollogne - Analyse de la gestion des eaux usées et pluviales des entreprises situées dans le parc industriel de Grâce-Hollogne

F Nombre d'études hydrauliques

Beyne-Heusay, Fléron, Blegny et Liège - Étude hydraulique du réseau d’égouttage du bassin technique de l’exutoire du ruisseau des Moulins

Dison - Étude hydraulique du réseau d’égouttage d’Andrimont

Hannut - Étude hydraulique du réseau d’égouttage du bassin technique de la station d’épuration d’Avernas

Liège - Étude de la résilience au changement climatique des ouvrages de démergement - Station de pompage principale n°13 de Sclessin

Olne et Soumagne - Étude hydraulique du réseau d’égouttage du bassin technique de la station de pompage des Coteaux

Chiffres clés de l'année

25

Pepinster - Étude hydraulique du réseau d’égouttage du rond-point des Golettes

Pepinster et Herve - Étude hydraulique du réseau d’égouttage du bassin du ruisseau du Bola

Saint-Nicolas - Étude de la résilience au changement climatique des ouvrages de démergement - Station de pompage principale n°12 de Tilleur

Verviers - Étude hydraulique du réseau d’égouttage de la plaine rive droite de la Vesdre

Ans et Liège - Étude hydraulique du réseau d’égouttage du bassin du ruisseau de la Légia

Grâce-Hollogne - Étude hydraulique du réseau d’égouttage du zoning de Grâce-Hollogne

Oupeye - Étude hydraulique du réseau d’égouttage du bassin du ruisseau du Grand-Aaz

G. Les ASF réalisés et terminés en 2025 :

Burdinne - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage de Burdinne

Beyne-Heusay - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage de Beyne-Heusay

Comblain-au-Pont - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage de Comblain-au-Pont

Hannut - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage de Merdorp, Avernas, Bertrée, Cras-Avernas, Abolens, Villers-le-Peuplier, Blehen, Lens-Saint-Remy, Avin, Moxhe et Hannut-Centre

Herve - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage de Charneux, Xhendelesse, Grand-Rechain et Chaineux

Olne - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage du bassin technique de la station de pompage des Coteaux

Pepinster - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage de Soiron

Verlaine - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage de Verlaine

Verviers - Audit de l’état structurel et fonctionnel du réseau d’égouttage du bassin technique du collecteur de Dison

H. La liste des ouvrages clefs et le stade d'avancement clefs

Remise en état des CO de la station d'épuration de Wegnez (dernière phase) : début des travaux en janvier 25

Station d'épuration de la Bèfve : mise en appel d'offres du projet en janvier 25

Station d'épuration de Warsage : mise en appel d'offres du projet en mars 25

Station de pompage n°2 de Cheratte : attribution du marché en avril 2025

Station d'épuration de Becco : début des travaux en mai 25

Collecteur du Hemlot, station de pompage du Hemlot et conduite de refoulement, collecteur du quai du Halage : début des travaux en juin 25

Réhabilitation de la station d'épuration de Waremme : notification à l'adjudicataire en juillet 25

Égouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe : fin des travaux en août 25

Station d'épuration de Grand-Axhe : début des travaux en septembre 25

Collecteur du Henri-Fontaine - lot 3 : fin des travaux en octobre 25

Station d'épuration de Visé : réception provisoire des travaux en octobre 25

Station de pompage n°6 de Seraing. Modernisation - 2^{ème} lot - 2^{ème} phase : finalisation de l'étude en novembre 25

Station d'épuration d'Eynatten-Lichtenbusch : finalisation de l'étude en novembre 25

Mise à niveau et réhabilitation de la station d'épuration de Malmedy : mise en appel d'offres du projet en novembre 25

Collecteur et station de pompage de Bassenge : finalisation de l'étude en novembre 25

Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye : notification à l'adjudicataire en décembre 25

Station d'épuration de Braives : introduction du permis en décembre 25

Station de pompage n°1 de Flémalle : mise en marché en décembre 25

I. Utilisateurs du portail cartographique GIR@ALL

L'AIDE bien sûr mais aussi 62 communes et la SPI utilisent désormais le portail web GIR@ALL, développé par l'AIDE, pour accéder aux données cartographiques en lien avec leur réseau d'égouttage

Communication

Dans cet objectif, elle organise des visites guidées de ses installations. C'est ainsi qu'en 2025, que 116 visites guidées, dont certaines ont été confiées à l'Alga (Association liégeoise des Guides Animateurs) ont été réalisées pour plus de 2.990 visiteurs, enfants et adultes confondus. L'AIDE collabore également avec les Classes d'Eau afin de conscientiser les élèves de l'enseignement primaire sur la valeur de cet or bleu qu'est l'Eau.

Depuis plus de 20 ans, l'AIDE participe aux Journées wallonnes de l'Eau en ouvrant l'un de ses sites au public. En 2025, c'est à la station d'épuration de Trooz en collaboration avec Source O Rama et Protect'Eau qu'elle s'est déroulée. A cette occasion, 435 visiteurs ont pu découvrir notre métier. Dans ce même esprit d'éducation, l'AIDE a permis au Syndicat d'initiative de Seraing d'organiser des visites guidées de la station de pompage n°7 de Jemeppe.

18 de nos sites ont ainsi pu être visités

Notre site Internet a comptabilisé **22.241** visites.



Les valeurs



Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Épuration

4

1

Protection de l'Environnement



Au-delà de la valeur que la société porte, il s'agit de sa mission unique et première.

La préoccupation environnementale prend en compte l'importance vitale pour l'avenir de l'humanité que constitue une bonne maîtrise du rapport entre l'activité humaine et la nature. L'entreprise s'inscrit dans une démarche volontaire et responsable de contribution à cette problématique sociétale.

2

Qualité & Service



La qualité désigne un niveau de finition et de perfection dans l'exécution des services rendus aux associés, aux entreprises et aux citoyens. La « qualité » à l'AIDE se traduit par une démarche qui témoigne que l'entreprise et son personnel cherchent de manière résolue, outillée et contrôlée, à s'améliorer en permanence pour le bien notamment de l'environnement, de ses associés, des entreprises et des citoyens.

Le service est un ensemble organisé d'activités destinées à remplir un besoin. Elevé au rang de valeur, cela indique une attention particulière accordée au sens du mot « service ». Il s'agit alors de se mettre en situation de vouloir satisfaire les attentes des entités pour lesquelles travaille l'AIDE, et cela avec une grande empathie.

3

Sécurité



Prioritairement, il s'agit de la sécurité qui permet au personnel de l'AIDE de travailler en confiance et en sûreté. De plus, il s'agit de la sécurité des ouvrages en garantissant leur fonctionnement adéquat en tout temps. Enfin, il s'agit également de la sécurité d'une intercommunale pérenne qui permet à son personnel de trouver une source de stabilité.

4

Savoir - Faire



Le savoir-faire est l'ensemble des connaissances, expériences et techniques accumulées par les équipes et qui permettent à l'entreprise de réaliser ses missions, ses activités et ses services. Le savoir-faire de l'AIDE s'est et se construit sur la durée, autour de spécificités de fonctionnement, de façons de faire et de manières de résoudre les problèmes. Cette expertise appelle au partage des connaissances et à la vigilance de chacun pour entretenir et développer cette valeur ajoutée unique.



Les valeurs

L'AIDE est ancrée dans **six** valeurs considérées comme les principes fondamentaux qui régissent l'approche de travail de notre entreprise, les conditions de collaboration entre collègues et le bien-être des employés. Ces valeurs guident quotidiennement les pratiques managériales et environnementales de l'AIDE.

Sur le long terme, elles servent de fondements à la mission de protection de l'environnement, notre raison d'être, la fourniture d'un service public de qualité et la vision de l'entreprise : une société de services publics au service de ses partenaires.

5

Esprit d'Equipe



Le travail « à plusieurs » est une caractéristique de base du fonctionnement de l'entreprise. Pour autant, il ne suffit pas qu'il y ait rassemblement de personnes autour d'une tâche pour former une équipe. C'est bien parce qu'ils peuvent se soutenir et se compléter les uns les autres que les membres de l'équipe fournissent des efforts au bénéfice du collectif, vers une finalité communément partagée.

6

Non - Discrimination



L'AIDE considère que la finalité ultime de la société et des activités qui concourent à la perpétuer doit être l'épanouissement des individus. L'égalité de traitement des personnes et la prohibition des discriminations est une règle. C'est pourquoi l'AIDE considère que tous les hommes sont pourvus de la même dignité.



**Faits marquants
de l'année 2025**

Faits marquants
de l'année 2025



Janvier

Publication de l'avis de marché de travaux de la station d'épuration de la Bèfve

Réception provisoire des stations de pompage de Hollogne-sur-Geer et de Grand-Axhe

Lancement opérationnel de SAP avec l'aide de notre partenaire Digit'Eaux

Février

Publication de l'avis de marché de travaux de la station de pompage de Cheratte 2

Mars

Journée wallonne de l'eau à la station d'épuration de La Brouck à Trooz en collaboration avec Source O Rama et Protect'Eau

Avril

Présentation du diagnostic Set Up et mise en place des premières mesures

Mai

Participation, à SELO, au Jobday organisé par le secteur de l'eau

Juin

Début des travaux du collecteur et de la station de pompage du Hemlot

Désignation des nouveaux membres du Conseil d'Administration

Juillet

Notification du dossier de la rénovation et de la remise à niveau de la station d'épuration de Waremme

Notification du dossier de la station d'épuration de Braives

Août

Certification aux ODD sur base de notre politique d'entrepreneuriat durable et des actions exécutées en première année du parcours

Septembre

Audit de suivi de l'enregistrement EMAS et certification énergétique ISO 50.001

Commande d'un audit mobilité à la cellule mobilité de l'AKT

Octobre

Rénovation du siège social : désignation du bureau d'étude

Novembre

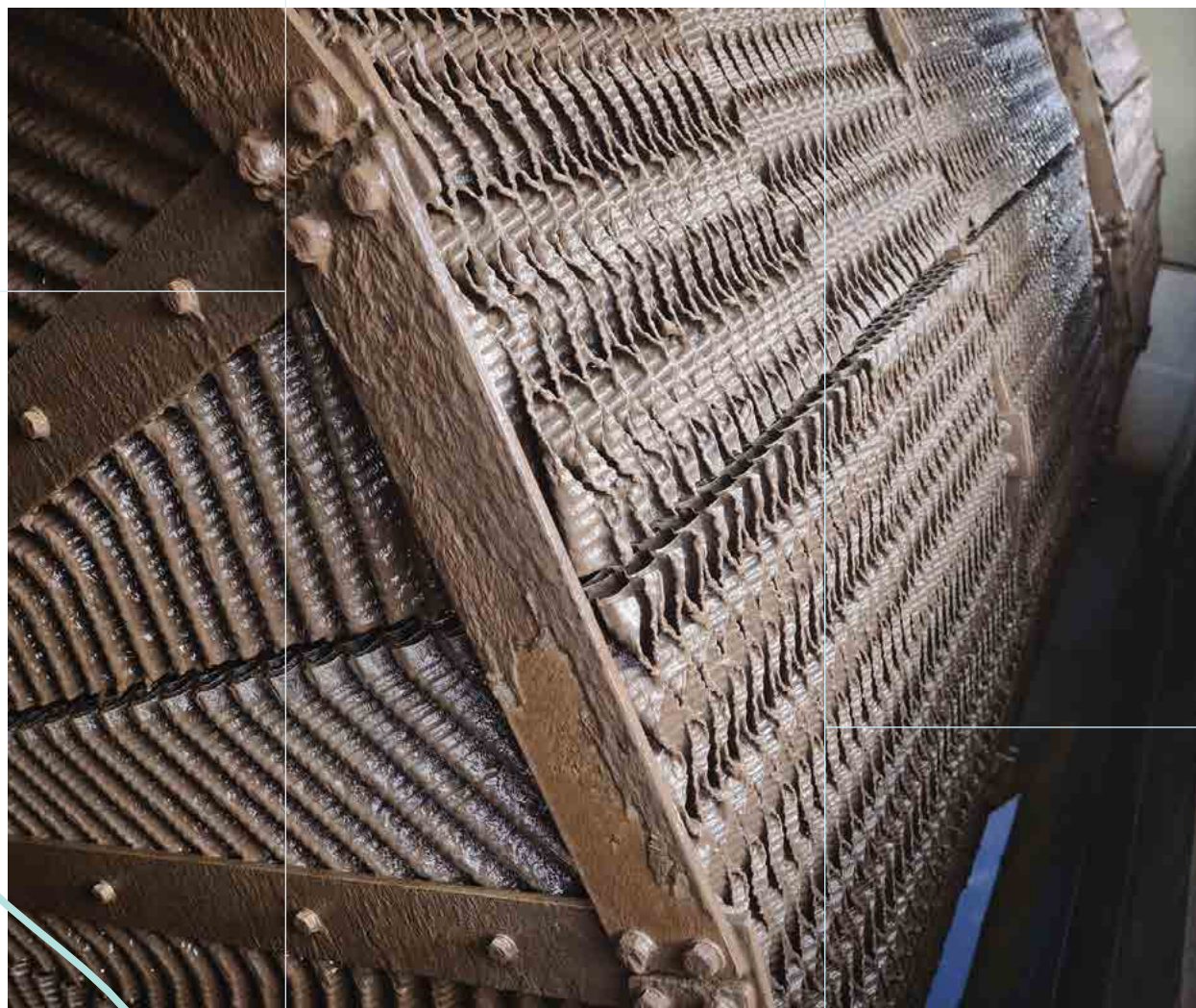
Projet de modernisation de la station de pompage n° 6 de Seraing (2^{ème} lot - 2^{ème} phase)

Publication de l'avis de marché de travaux de mise à niveau et de réhabilitation de la station d'épuration de Malmedy (respect des obligations européennes)

Décembre

Signature du contrat d'exploitation du réseau d'égouttage de la Ville de Seraing





**Bilan
financier**

Bilan financier

	2025		2024	
ACTIFS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
FRAIS D'ETABLISSEMENT		0,00		0,00
ACTIFS IMMOBILISES		349.564.563,46		356.182.341,86
Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
Immobilisations corporelles		209.702.616,90		224.560.765,57
Terrains et constructions	13.016.539,12		14.867.746,27	
Installations, machines et outillage	5.604,89		12.479,84	
Mobilier et matériel roulant	204.426,59		171.574,97	
Location-financement	196.282.223,22		209.315.141,41	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours	0,00		0,00	
Immobilisations financières		139.861.946,56		131.721.576,29
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	105.000,00		105.000,00	
Autres immobilisations financières	139.756.946,56		131.616.576,29	
ACTIFS CIRCULANTS		104.511.225,12		129.027.914,11
Créances à plus d'un an		0,00		0,00
Créances commerciales	0,00		0,00	
Autres créances	0,00		0,00	
Stocks et commandes en cours d'exécution		23.665.545,28		20.766.128,93
Commandes en cours d'exécution	23.665.545,28		20.766.128,93	
Créances à un an ou plus		30.384.625,55		65.102.584,48
Créances commerciales	20.777.797,30		56.838.574,89	
Autres créances	9.606.828,25		8.264.009,59	
Placement de trésorerie		38.077.987,09		29.295.186,69
Actions propres	0,00		0,00	
Autres placements	38.077.987,09		29.295.186,69	
Valeurs disponibles		8.407.713,10		9.400.443,79
Comptes de régularisation		3.975.357,10		4.463.570,22
		454.075.788,58		485.310.255,97

	2025		2024	
PASSIFS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
CAPITAUX PROPRES		140.416.296,40		133.115.552,85
Apport		92.650.067,64		85.686.655,74
Disponible	0,00		0,00	
Indisponible	92.650.067,64		85.686.655,74	
Plus-values de réévaluation		189.146,66		189.146,66
Réserves		17.136.751,53		17.136.751,53
Réserve statutairement indisponible	207.234,40		207.234,40	
Réserves immunisées	0,00		0,00	
Réserves disponibles	16.929.517,13		16.929.517,13	
Bénéfice reporté		4.891.997,00		2.809.263,37
Subsides reçus en capital		25.548.333,57		27.293.735,55
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		0,00		0,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		818.917,00		1.033.548,84
Provisions pour risques et charges		818.917,00		1.033.548,84
Pensions	0,00		0,00	
Grosses réparations et gros entretiens	450.000,00		700.000,00	
Obligations environnementales	0,00		0,00	
Autres risques et charges	368.917,00		333.548,84	
DETTES		312.840.574,98		351.161.154,28
Dettes à plus d'un an		229.565.046,49		241.943.867,22
Dettes financières (location-financement)	181.996.827,04		195.708.841,14	
Autres dettes	47.568.219,45		46.235.026,08	
Dettes à un an au plus		77.218.913,26		102.994.612,29
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	18.884.881,53		17.902.328,90	
Dettes financières	0,00		0,00	
Dettes commerciales	12.457.245,98		48.272.921,46	
Acomptes reçus sur commande	39.043.816,63		30.869.298,97	
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.126.244,18		5.649.824,10	
Autres dettes	706.724,94		300.238,86	
Comptes de régularisation		6.056.615,23		6.222.674,77
		454.075.788,38		485.310.255,97

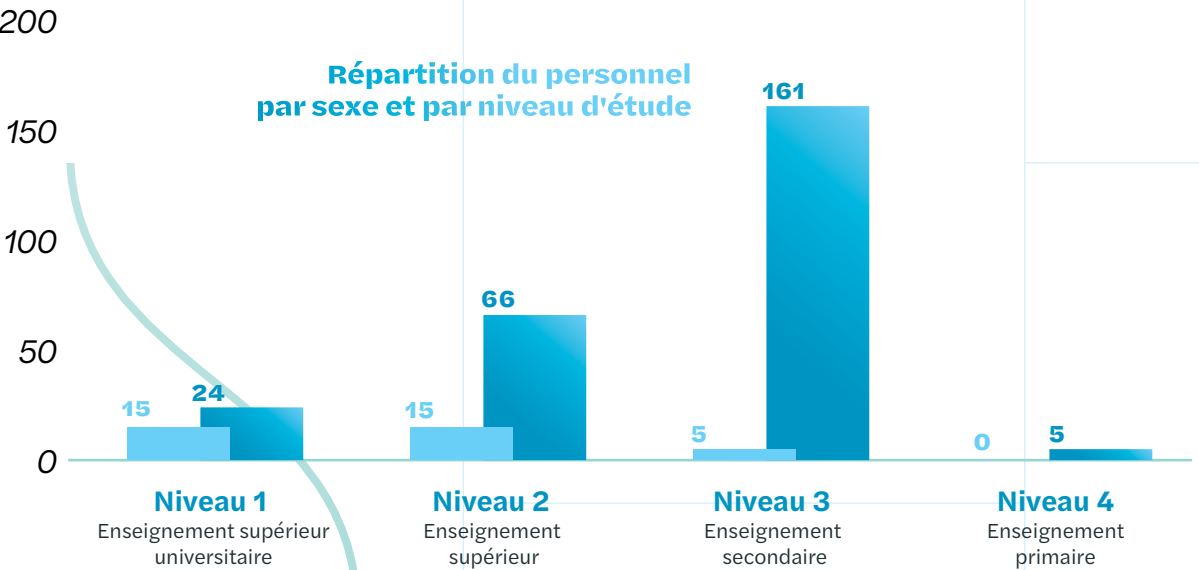
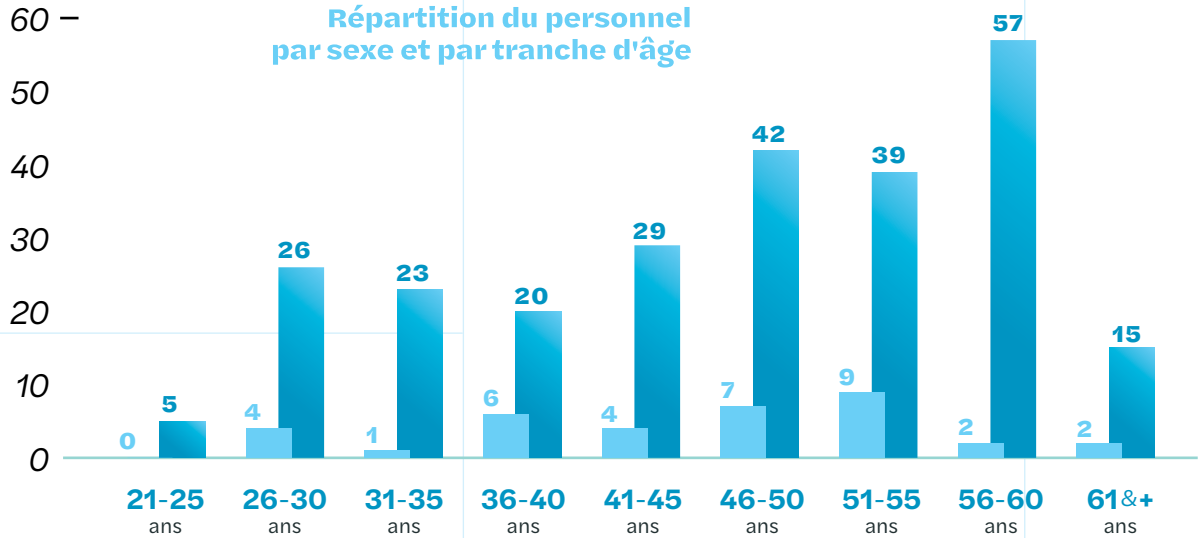
Compte de résultats

	2025		2024	
COMPTE DE RÉSULTATS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
Ventes et prestations		83.018.634,22		79.366.198,39
Chiffre d'affaires	78.720.894,75		73.292.438,50	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	2.783.105,53		4.927.873,27	
Production immobilisée	0,00		0,00	
Autres produits d'exploitation	1.514.633,94		1.145.886,62	
Coût des ventes et prestations		72.856.664,73		70.220.990,13
Services et biens divers	25.504.325,86		23.651.694,26	
Rémunérations, charges sociales et pensions	30.839.892,51		29.754.781,55	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	15.701.192,86		16.559.683,77	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations, utilisations et reprises)	-115.858,32		-56.826,80	
Provisions pour risques et charges (dotations, utilisations et reprises)	-214.631,84		43.225,36	
Autres charges d'exploitation	141.743,66		268.431,99	
Bénéfice (perte) d'exploitation		10.161.969,49		9.145.208,26
Produits financiers		2.299.236,24		3.910.376,88
Produits des immobilisations financières	553.581,98		565.114,58	
Produits des actifs circulants	0,00		0,00	
Autres produits financiers	1.745.654,26		3.345.262,30	
Produits financiers non récurrents	0,00		0,00	
Charges financières		10.378.472,10		10.885.835,10
Charges des dettes	10.525.149,22		11.123.861,27	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (dotations, utilisations et reprises)	-201.332,10		-342.895,94	
Autres charges financières	54.654,89		104.869,77	
Produits exceptionnels		0,00		0,00
Charges exceptionnelles		0,00		0,00
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts		2.082.733,63		2.169.750,04
Prélèvements sur les impôts différés		0,00		0,00

	2025		2024	
COMPTE DE RÉSULTATS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
Transfert aux impôts différés		0,00		0,00
Impôts sur le résultat		0,00		0,00
Bénéfice (perte) de l'exercice		2.082.733,63		2.169.750,04
Prélèvements sur les réserves immunisées		0,00		0,00
Transfert aux réserves immunisées		0,00		0,00
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter		2.082.733,63		2.169.750,04

AFFECTATIONS ET PRÉLEVEMENTS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
Bénéfice (perte) à affecter		4.891.997,00		4.979.013,41
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	2.082.733,63		2.169.750,04	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	2.809.263,37		2.809.263,37	
Prélèvements sur les capitaux propres		0,00		0,00
Sur l'apport	0,00		0,00	
Sur les réserves	0,00		0,00	
Affectations aux capitaux propres		0,00		2.169.750,04
Au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
À la réserve légale	0,00		0,00	
Aux autres réserves	0,00		2.169.750,04	
Bénéfice (perte) à reporter		4.891.997,00		2.809.263,37
Intervention d'associés dans la perte		0,00		0,00
Bénéfice à distribuer		0,00		0,00



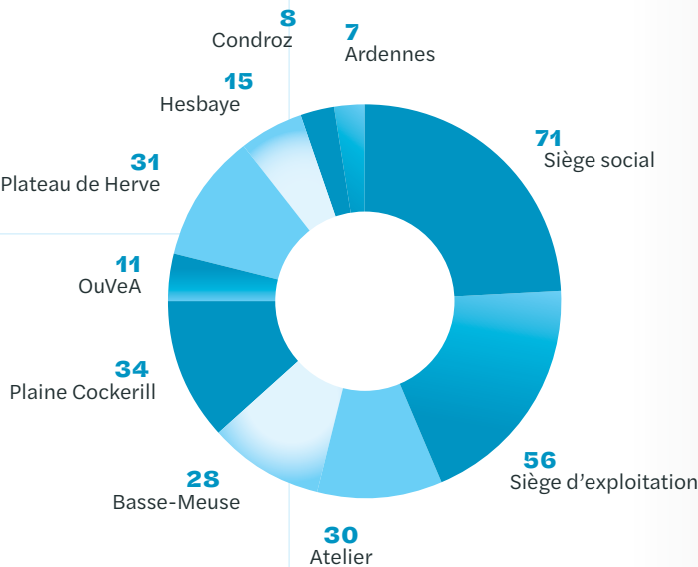


A la fin de l'année 2025,
l'AIDE occupait **291** personnes
dont

35 et **256**

Ce qui représente **284,4** ETP,
272 temps pleins et **19** temps partiels

Répartition du personnel par site d'activité



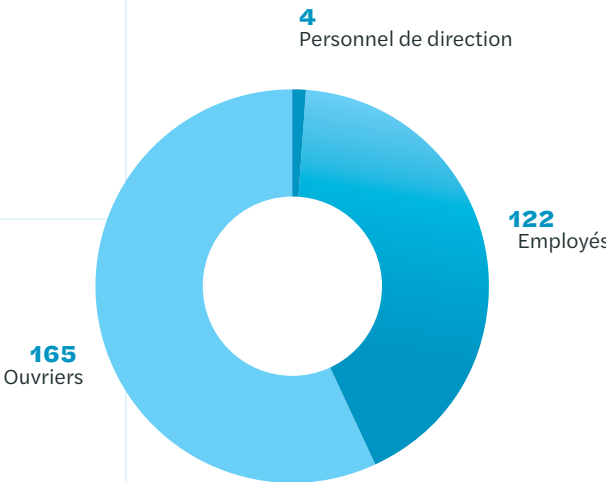
Bilan social

Formations

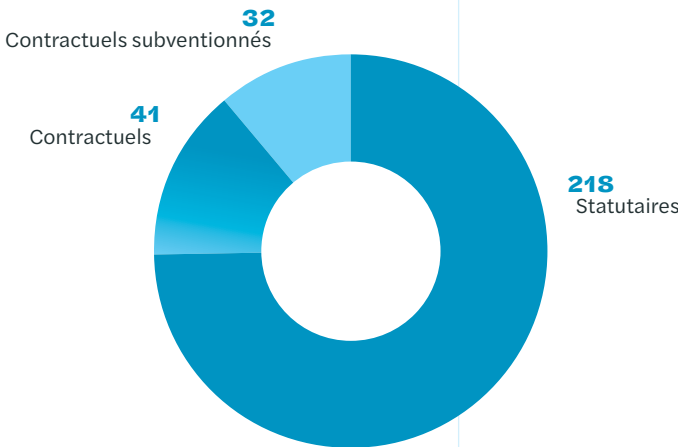


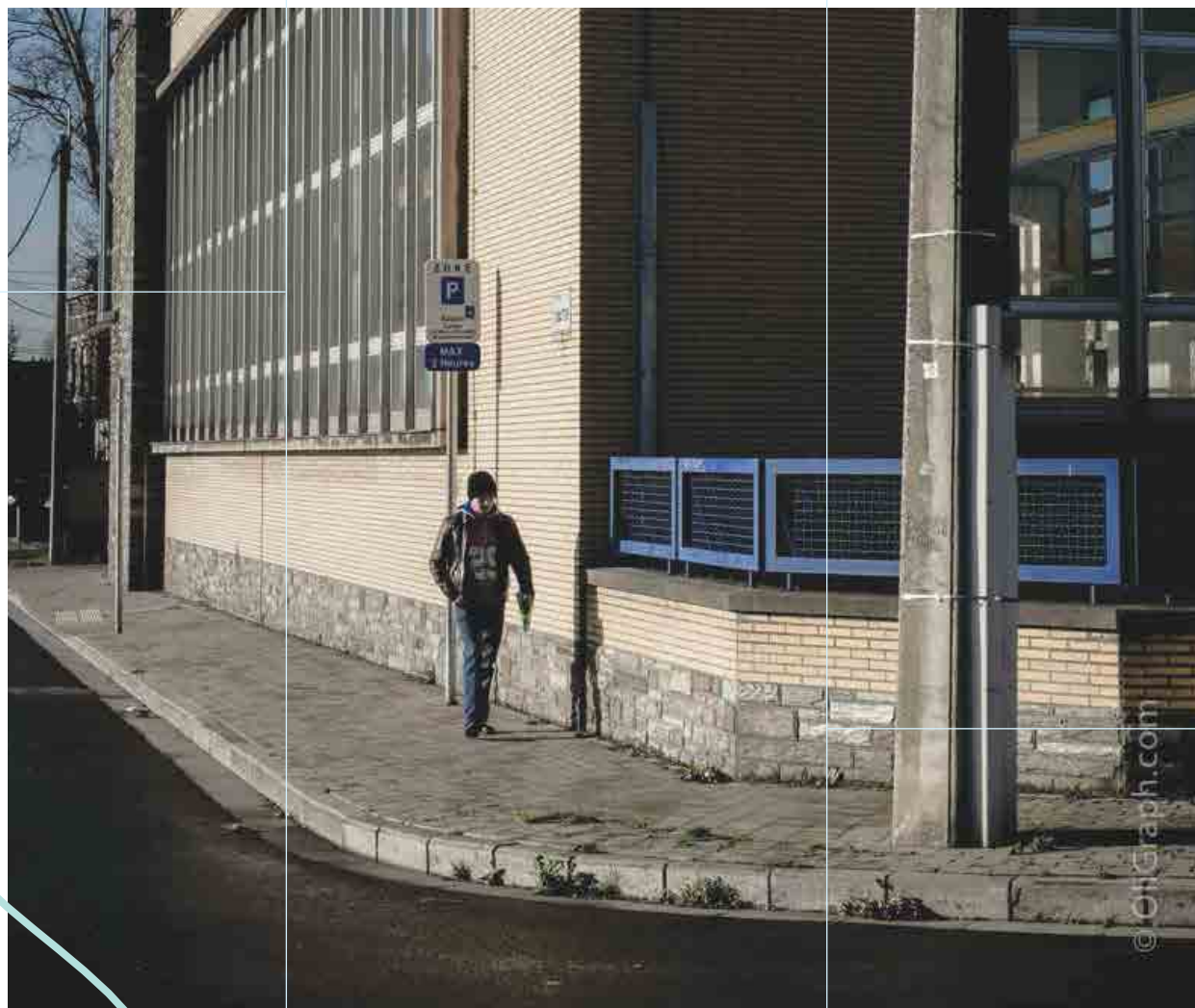
4.617 heures de formation suivies en 2025
4.215,5 heures pour les hommes et **401,5** heures pour les femmes
Pour un coût total de **144.751,1€**

Répartition du personnel par catégorie



Répartition du personnel par statut de contrat





1. Commentaires sur les comptes annuels

1.1. | Activités de la Direction Exploitation

				2025	2024
Montants en k€	Assainissement 2025	Missions externes 2025	Frais généraux hors SPGE 2025	GLOBAL	
PRODUITS	67.269	477	1.748	69.494	69.245
Services et biens divers	-20.571	-117	-9	-20.697	-17.889
Coûts de personnel	-22.185	-94	0	-22.279	-21.580
Amortissements	-13.849	0	-1.684	-15.533	-16.344
Réd. de Val. et Provision	0	0	0	0	0
Autres charges	-107	-13	0	-120	-955
Charges financières	-10.358	0	0	-10.358	-10.926
CHARGES	-67.070	-224	-1.693	-68.987	-67.694
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	199	253	55	507	1.551

Préalablement à l’analyse, il convient de souligner que la **méthode de rémunération des frais directs et des frais généraux d’exploitation a été revue par la SPGE** dans le cadre du Contrat de Service Unique, avec une mise en œuvre intervenue au cours de l’exercice 2024.

Cet exercice doit dès lors être considéré comme une **année de transition** et a, en outre, bénéficié d’**éléments de résultat à caractère exceptionnel**, ce qui limite la comparabilité avec les autres exercices.

Les prestations liées aux activités d’exploitation en matière d’assainissement et de gestion des eaux urbaines résiduaires présentent un **résultat positif de l’ordre de 199 kEUR**.

Ce résultat s’explique principalement par :

- les activités **GPAA**, qui contribuent à hauteur d’environ **130 kEUR** ;
- des **honoraires générés dans le cadre de reliquats projets DiHec des années précédentes**, pour un montant d’environ **110 kEUR**.

Les autres activités d’épuration des eaux usées et de démergement ne dégagent pas de résultat significatif, dans la mesure où elles font l’objet d’une **refacturation quasi intégrale** aux communes concernées, au SPW, à la Province de Liège ainsi qu’à la SPGE.

Par ailleurs, les activités de **missions externes**, réalisées au bénéfice des communes et de sociétés industrielles, clôturent l’exercice 2025 avec un **résultat positif d’environ 253 kEUR**.

De manière globale, l’ensemble des activités de la **Direction Exploitation** contribue au résultat de l’exercice 2025 à hauteur d’environ **507 kEUR**.

1. | Commentaires sur le compte de résultat

1.2. | Activités de la Direction SET

2025

2024

Montants en k€	Activités 2025	Frais généraux 2025	GLOBAL	
PRODUITS	10.993	148	11.141	11.185
Services et biens divers	-3.599	-694	-4.293	-4.414
Coûts de personnel	0	-5.830	-5.830	-6.197
Répartition des prestations	-4.942	5.165	223	0
Amortissements	-11	-11	-22	-73
Réd. de Val. et Provision	116	0	116	-71
Autres charges	0	-14	-14	-1
Charges financières	0	-1	-1	-22
CHARGES	-8.436	-1.385	-9.821	-10.778
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	2.557	-1.237	1.320	407

Les mesures et l’organisation mises en place continuent de porter leurs fruits, comme en témoigne le **résultat globalement bénéficiaire** des activités 2025 de la **Direction Services, Études et Travaux**.

La gestion efficace des projets liés aux ouvrages d’assainissement, de démergement et d’égouttage a permis de générer une **contribution positive d’environ 2.035 kEUR** au résultat de la direction.

La branche **Cadastre** présente également une performance favorable, avec un bénéfice de l’ordre de **251 kEUR**.

Les autres activités, davantage orientées vers les **services aux communes**, contribuent positivement à hauteur d’environ **395 kEUR**.

Il convient par ailleurs de signaler que la Direction Services, Études et Travaux réalise également des **prestations non rémunérées pour la SPGE**, pour un montant estimé à **137 kEUR**.

Les **frais généraux** de la Direction Services, Études et Travaux pour 2025 restent **stables et maîtrisés**, et sont **largement couverts par le résultat dégagé**.

Au total, la contribution de la Direction Services, Études et Travaux au résultat global de l’AIDE s’élève à **1.320 kEUR**

1.3. | Frais généraux

Montants en k€

	2025	2024
Immeubles	-289	-292
Mobilier et matériel	-26	-10
Véhicules	-11	-24
Informatique	-651	-533
Sous-traitance	-214	-175
Autres frais administratifs	-151	-208
Administrateurs	-111	-102
Refacturations diverses	61	48
SERVICES ET BIENS DIVERS	-1.392	-1.296
Frais de personnel administratif	-2.995	-3.089
Refacturation CGSP	160	158
COÛT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF	-2.835	-2.931
Amortissements	-146	-142
Variation des réductions de valeurs s/emprises	0	0
Variation des provisions pour désamiantage	250	0
Variation des provisions pour litiges	-35	-43
AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS	69	-185
FRAIS GÉNÉRAUX	-4.158	-4.412
FRAIS GÉNÉRAUX À CHARGE DE LA SPGE	3.760	3.998
RÉGULARISATION FRAIS GÉNÉRAUX SPGE 2023	141	0
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	-257	-414

Les frais informatiques, d’un montant global de **651 kEUR**, sont en hausse d’environ **10 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices**.

Cette évolution s’explique principalement par :

- le **lancement opérationnel du nouvel applicatif SAP** ;
- le **renforcement des dispositifs en matière de cybersécurité**.

Les frais de consultance, qui s’élèvent à **223 kEUR**, présentent également une **légère augmentation** qui s’explique notamment par :

- des **missions à caractère fiscal** :
 - renouvellement du **ruling relatif au maintien à l’impôt des Personnes Morales** (clôturé en 2025) ;
 - mise en place d’un **nouveau ruling dans le cadre du projet de retrait d’Ogéofund**, visant à réduire le coût global des cotisations de pension (dossier en cours) ;
- des **prestations juridiques** liées à des **modifications des statuts et règlements internes**.

Les autres postes de charges ne présentent pas de variations significatives et s’inscrivent dans une **tendance globalement maîtrisée**.

Par ailleurs, suite à une **réévaluation récente**, la provision pour désamiantage, initialement estimée à **700 kEUR**, a été ajustée à concurrence de **250 kEUR**.

Au 31 décembre 2025, cette provision s’élève dès lors à **450 kEUR**, conformément au **principe de prudence**.

Pour rappel, le **Contrat de Service Unique** conclu avec la SPGE prévoit la prise en charge de **90 % des frais généraux de l’AIDE** au titre des activités d’exploitation.

Au terme de l’exercice 2025, les frais généraux s’élèvent à **4.179 kEUR**, dont **3.760 kEUR ont fait l’objet d’une refacturation à la SPGE**.

1.4. | Résultat financier

Montants en k€

	2025	2024
Produits financiers récurrents	389	389
Reprises réduction de valeur/placements	193	307
Frais, intérêts négatifs bancaires et taxes O.B.	-47	-70
Réduction de valeur s/placements	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	535	626

Grâce au maintien de sa politique de placement, le résultat financier 2025 s’élève à **535 kEUR**.

Ce niveau de performance permet de **compenser intégralement les frais généraux résiduels non facturés à la SPGE**, contribuant ainsi à l’équilibre global de la structure.

1.5. | Synthèse du résultat de l'exercice

Montants en k€

	Exploitation 2025	SET 2025	Frais généraux 2025	2025	2024
				GLOBAL	
PRODUITS	69.494	11.141	3.901	84.536	84.381
Services et biens divers	-20.697	-4.293	-1.413	-26.403	-26.441
Coûts de personnel	-22.279	-5.607	-2.835	-30.721	-30.807
Amortissements	-15.533	-22	-146	-15.701	-15.701
Réd. de Val. et Provision	0	116	215	331	342
Autres charges	-120	-14	0	-134	-121
Charges financières	-10.358	-1	0	-10.359	-10.359
Résultat financier	0	0	535	535	626
CHARGES	-68.987	-9.821	-3.644	-82.452	-82.461
RÉSULTATS	507	1.320	257	2.084	1.920

Le chiffre d’affaires global de l’exercice 2025 est **stable par rapport à 2024**, exercice qui avait été marqué par la mise en place du nouveau **Contrat de Service Unique (CSU) de la SPGE**.

De manière générale, le **coût du personnel**, qui constitue la part prépondérante des charges, **reste stable et maîtrisé**, traduisant une bonne discipline en matière de gestion des ressources.

Les services et biens divers, autre composante importante des coûts, sont également **globalement bien contrôlés**, malgré une **hausse des dépenses informatiques et de consultance**, comme évoqué précédemment.

Les **amortissements** et les **charges financières** découlent principalement des **contrats de leasing conclus avec la SPGE**, dans le cadre des activités d’épuration et de démergement, et présentent une évolution conforme à la structure de financement existante.

Enfin, le **résultat financier** demeure à un **niveau satisfaisant** et continue de jouer pleinement son **rôle d’amortisseur**, contribuant à l’équilibre global des résultats.

Le **résultat global de l’exercice 2025** est bénéficiaire à hauteur de **2.084 kEUR**.

1.6. | Affection du résultat

L'exercice social se clôture avec un **bénéfice de 2.084 kEUR**.

Compte tenu du bénéfice à reporter de l'exercice 2024,
au 31/12/2025, le bénéfice à reporter s'élève à 4.893 kEUR

L'affectation du résultat 2025 est : *Montants en k€*

Résultat à affecter	4.893
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.084
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	2.809
Dotation aux réserves disponibles	0
BÉNÉFICE REPORTÉ	4.893

2. | Commentaires sur le bilan

Bilan au 31 décembre 2025

<i>Montants en k€</i>	2025	2024
ACTIF		
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0	0
ACTIFS IMMOBILISÉS	349.565	356.282
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	209.703	224.561
Immobilisations financières	139.862	131.721
ACTIFS CIRCULANTS	104.512	129.028
Créances à plus d'un an	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	23.666	20.766
Créances à un an ou plus	30.385	65.103
Placement de trésorerie	38.078	29.295
Valeurs disponibles	8.408	9.400
Comptes de régularisation	3.975	4.464
TOTAL DE L'ACTIF	454.077	485.310

Les immobilisations restent stables et sont principalement constituées d'ouvrages de collecte, d'épuration et de démergement financés par la SPGE, ainsi que d'anciens subsides wallons.

Les commandes en cours d'exécution résultent de nombreux projets d'assainissement toujours en cours d'étude et de réalisation. Elles ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse et les risques éventuels ont été provisionnés.

Les créances ne présentent aucun risque d'irrecouvrabilité, et nos placements de trésorerie restent un atout majeur dans notre stratégie de soutien.

Les dettes, principalement liées aux leasings financiers avec la SPGE, n'appellent pas de commentaires particuliers.

<i>Montants en k€</i>	2025	2024
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	140.417	133.116
Apports	92.650	85.687
Plus-values de réévaluation	189	189
Réserves	17.137	17.137
Résultats reportés	4.893	2.809
Subsides en capital	25.548	27.294
Avance s/répartition de l'actif net	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	819	1.033
DETTES	312.841	351.162
Dettes à plus d'un an	229.565	241.944
Dettes à un an au plus	77.219	102.994
Comptes de régularisation	6.057	6.223
TOTAL DU PASSIF	454.077	485.310

2. Données sur les évènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limite considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue, de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont

fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Commandes en cours d'exécution :

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique « Commandes en cours d'exécution ».

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

EMAS :

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 63 sites de stations d'épuration, traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Complément d'information pour litiges :

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, nous pouvons affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau du contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques. Toutefois, la probabilité que la responsabilité de l'AIDE SC soit engagée en faveur de la SPGE (ou de la Région wallonne) est existante et confirme la nécessité de maintenir les provisions jusqu'à la clôture des litiges concernés.

Immeuble – Siège social :

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. À ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

Information sur le régime de pension :

Le 1^{er} janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1^{er} janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Toutefois, dans un courrier récent, le SFP a remis en question l'octroi d'avantages extra-légaux prévus dans le régime de pension de l'AIDE pour les personnes nommées après le 31 décembre 2017. Des actions ont été entreprises afin de maintenir ces avantages. Actuellement, ces actions sont toujours en cours devant les tribunaux compétents.

À la suite d'une adaptation des paramètres de calcul fondée sur des hypothèses macroéconomiques favorables, les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de couvrir nos obligations légales s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 128 M€.

À la même date, les provisions techniques sont estimées à 15 M€, faisant apparaître une situation de surcouverture de l'ordre de 113 M€.

Dans ce contexte, l'AIDE a notifié à OGEO FUND son intention de procéder à des retraits réguliers, afin de réduire le coût annuel des cotisations de pension à charge de la société.

La FSMA a marqué son accord de principe sur cette démarche. Toutefois, un ruling fiscal a été introduit auprès du SPF Finances – Service des Décisions Anticipées, afin de sécuriser le traitement fiscal applicable à ces opérations.

À ce jour, la demande est toujours en cours d'examen.

La mise en œuvre effective et définitive de cette stratégie reste conditionnée à l'obtention d'une confirmation fiscale favorable.



3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

1 | Démergement

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031).

Le défi de la pérennisation du financement à un niveau approprié des investissements en matière de démergement semblait donc relevé pour les prochaines années.

Toutefois, contrainte de respecter les dispositions de son nouveau contrat de gestion avec le Gouvernement wallon entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023 mais également de maîtriser les volumes des investissements en démergement dans son plan financier, la SPGE limitera désormais à 10.000.000 € le montant consacré annuellement aux investissements de démergement pour l'ensemble de la Wallonie. Ce montant est donc à répartir entre les trois organismes d'assainissement agréés concernés par cette matière.

2 | Epuration

Pour rappel, la SPGE est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Les quatre premiers programmes d'investissement en matière d'assainissement et de protection des captages dont la SPGE a confié la réalisation à l'AIDE ont tous été entièrement accomplis. Ils correspondaient aux périodes 2000-2004, 2005-2009, 2010-2014 et 2015-2016 et visaient essentiellement à répondre aux deux procédures infractionnelles engagées par la Commission européenne contre la Belgique pour une implémentation insatisfaisante des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. Ces procédures sont désormais clôturées.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les premier et deuxième **plans de gestion par district hydrographique** (PGDH) fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures.

Les PGDH et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constituent l'élément majeur de priorisation des investissements à réaliser par la SPGE.

Les 3^{èmes} PGHD ont été adoptés par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2023, avec plus d'une année de retard par rapport à l'échéancier européen. Ces projets de plans proposent les mesures nécessaires pour escompter atteindre le bon état de 60 à 72% des cours d'eau wallon en 2027, ce qui est évidemment insuffisant. Les 3^{èmes} PGDH ainsi que la volonté de la SPGE de maîtriser les volumes des investissements ont fortement modifié la priorisation des dossiers dans les programmes de travaux et d'études de la SPGE. Ce sont désormais 88.000.000 € qui seront consacrés annuellement aux investissements d'épuration pour l'ensemble de la Wallonie et donc à répartir entre les organismes d'assainissement agréés.

Par ailleurs, début 2024, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont conclu un accord sur les termes de la révision de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. La nouvelle directive devrait entrer en vigueur fin 2024 ou début 2025, en vue d'une transposition 30 mois plus tard soit en juin ou juillet 2027.

De nombreuses dispositions vont impacter les activités de l'AIDE. Citons, sans vouloir être exhaustif :

- L'extension des obligations de collecte et de traitement des eaux usées pour les agglomérations comprises entre 1.000 et 2.000 EH ;
- L'obligation de réaliser des plans de gestion intégrée des eaux usées et des eaux de ruissellement dans les agglomérations de plus de 10.000 EH et de mettre en place les mesures nécessaires pour réduire l'incidence des rejets d'eaux usées non traitées par temps de pluie ainsi que le rejet de macroplastiques (> 5mm) ;
- L'obligation pour les états (ou régions) de disposer d'un registre des systèmes d'épuration individuelle et d'assurer le suivi et le contrôle régulier de ces installations chez les particuliers ;

- L'obligation de renforcer les conditions de rejet et de contrôle des rejets d'eaux usées industrielles dans les égouts, tout en associant les organismes d'assainissement à la détermination de ces conditions ;
- Le renforcement de l'élimination de l'azote et du phosphore présents dans les eaux usées ;
- La mise en place d'un traitement quaternaire pour éliminer 80% des médicaments et des cosmétiques présents dans les eaux usées, en commençant d'abord par les stations d'épuration de plus de 150.000 EH puis en s'intéressant aux agglomérations représentant une charge polluante supérieure à 10.000 EH ;
- L'obligation pour les états de mettre en place un système de responsabilité étendue du producteur demandant aux producteurs de produits pharmaceutiques et de produits cosmétiques de contribuer à un fonds qui couvrirait au minimum 80 % des coûts d'élimination de leurs produits dans les stations d'épuration ;
- L'obligation pour les états-membres de faire en sorte que le secteur de l'eau devienne énergétiquement neutre, en couvrant ses besoins énergétiques par une production équivalente d'énergie renouvelable avec, en cas d'impossibilité justifiée, la possibilité d'acheter jusqu'à maximum 35% d'énergie d'origine non-fossile ;

3 | Egouttage

- La mise en place d'un suivi de la production de gaz à effet de serre dans les installations de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines ;
- Le renforcement des conditions de suivi des performances et de rapportage du fonctionnement des stations d'épuration collectives ;
- Une participation accrue des stations d'épuration dans l'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, production de biogaz à partir des boues d'épuration, etc.) ;
- L'obligation d'assurer, en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes, le suivi épidémiologique permanent des eaux usées en détectant la présence de virus et d'organismes pathogènes dans les eaux usées ainsi que la résistance des bactéries aux antibiotiques ;
- Une amélioration sensible de l'information du public, associée à un accès plus aisé à la justice et à d'éventuelles compensations.

Un échéancier est établi, s'échelonnant de 2030 à 2045.

Ces impositions conduiront à adapter, compléter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer - des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

En résumé, le rythme des investissements en matière d'assainissement se maintiendra encore plusieurs années.

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, à priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

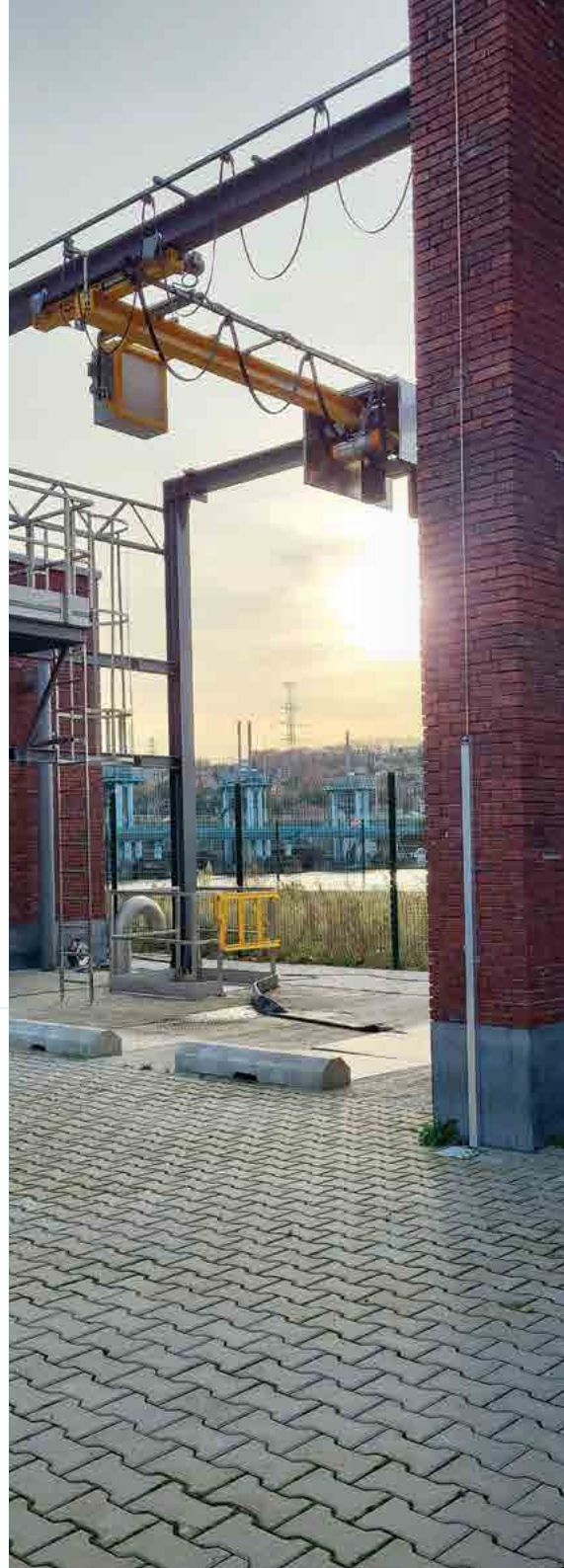
Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE avait actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui étaient soumis, en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (EH).

En 2018, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intégraient les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rendait notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes.

Pour le plan d'investissement communal 2022-2024, les réhabilitations ou reconstructions d'égouts doivent être préférées à la pose de nouveaux égouts.

Toutefois, au travers de ses engagements pris au contrat de gestion signé avec le Gouvernement wallon, la SPGE est tenue de maîtriser les volumes des investissements en égouttage prévus dans son plan financier. Elle limitera à 44.000.000 € le montant consacré annuellement aux investissements d'égouttage pour l'ensemble de la Wallonie. Exceptionnellement pour 2024, correspondant à la dernière année des programmes communaux 22-24, afin de respecter ses obligations contractuelles, la SPGE prévoit une enveloppe supplémentaire de 30.000.000 € pour l'ensemble de la Wallonie. Ces montants sont donc à répartir entre les organismes d'assainissement agréés.



4 | Cadastre

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribue grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Les cadastres ont tout d'abord fait l'objet de marchés de services. Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et la saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une grande partie des cadastres est désormais réalisée en interne, les équipes techniques de terrain ayant été adaptées et équipées en conséquence.

Vu l'importance d'une connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine s'imposaient. La valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale a été entamée en 2019 et se poursuit pour constamment augmenter l'expertise de l'AIDE dans ces domaines et la mettre au service des communes, en vue d'améliorer l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, ce qui s'avère essentiel à la protection de l'environnement et à la protection de la santé humaine.

Dans son plan financier, la SPGE limitera désormais à 7.500.000 € le montant consacré annuellement aux investigations de cadastres et d'imagerie, et ce, pour l'ensemble de la Wallonie.

5 | Services aux particuliers

La gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA) est considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau (D.C.E.). Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome, compétence inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Par le nouveau contrat de services unique, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, la SPGE charge l'AIDE d'assurer les missions suivantes sur le territoire de la province de Liège :

- réaliser les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI) ;
- exercer un rôle de proximité, conseiller et sensibiliser les différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- assurer les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA ;
- assurer un reporting vers la SPGE.

Le nouveau mode de financement de la GPAA, composé d'une enveloppe fixe, d'une enveloppe variable dont l'AIDE n'a pas le contrôle, et d'un forfait pour chaque contrôle effectué, incite l'AIDE à une certaine prudence quant à l'organisation et au recrutement de l'équipe GPAA.

6 | Objectifs de développement durable

La Responsabilité Sociétale des Entreprises vise à encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables qui englobent les domaines sociaux, environnementaux et économiques, tout en renforçant leur capacité à répondre aux besoins de la société.

La mission de service public de l'AIDE est avant tout dédiée à l'environnement. Il est donc primordial de veiller à limiter l'impact de notre activité et de nos installations, en optimisant nos prélèvements sur la ressource, tant dans la conduite de l'exploitation que dans la réalisation des travaux.

Tenant à être exemplaire, l'AIDE a entamé les démarches afin d'adhérer de manière proactive, au programme de certification en entrepreneuriat durable pour la construction d'un avenir résilient.

Cette stratégie a pour ambition de pouvoir accéder la mise en œuvre, au sein de l'AIDE, du programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Réduire à la source les émissions de GES, optimiser les consommations d'énergie, accroître la production d'énergie renouvelable, favoriser la biodiversité et soutenir l'économie circulaire constituent les axes principaux de notre politique de développement durable pour les trois prochaines années.

7 | Gestion intégrée de l'égouttage

Au fil des années, l'AIDE a toujours eu pour objectif d'apporter aux communes affiliées des solutions techniques et logistiques aussi bien par l'intermédiaire du démergement, de l'épuration que des services aux communes.

C'est dans cette optique qu'en 2020, l'AIDE a adopté dans son plan stratégique le concept du « R to R » (du Robinet au Ruisseau). Dans ce cadre, un premier dossier pilote d'exploitation de réseau d'égouttage à Ougrée Haut a été mis en place.

Faisant écho à ce nouveau concept, la SPGE a commencé à développer un projet de reprise et d'exploitation des réseaux d'égouttage communaux. L'objectif est de démarrer ce nouveau projet, dénommé GIEg, à l'horizon 2029.

A cette fin, un projet pilote regroupant l'AIDE, la SPGE et les autres OAA a démarré le 1er janvier 2024. Il comprend, pour le territoire de la province de Liège, l'exploitation de 80 km de réseaux d'égouttage répartis sur trois communes pilotes : Herve, Limbourg et Welkenraedt.

Au sein de l'AIDE, une collaboration transversale SET – Exploitation est mise en place afin de gérer ce nouveau dossier. L'aboutissement de ce projet verra à terme l'apparition d'un nouveau métier pour les OAA dans le secteur de l'eau, l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux.

4. Activités en matière de recherche et développement

Néant

5. Existence de succursales de la société

Néant

6. Justification de l'application des règles de continuité

Néant

7. Autres informations

Néant

8. Instruments financiers

Néant

9. Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit

Étant donné ses compétences d'administrateur de société indépendante, Monsieur Jean-François Ravone dispose des compétences en matière de comptabilité et d'audit. Ce dernier a perdu le statut d'administrateur le 02/12/2024. En date du 13/01/2025, Monsieur Eric Thomas a été désigné membre du comité d'audit. Celui-ci justifie les compétences d'administrateur de par son titre d'expert-comptable

10. Lignes de développement

La structure de l'emploi est répartie de la manière suivante : *Fonction* + *Nombre de poste*

Directeur général	1	Agent environnemental E-M-C	111	Chef de service	2
Directeur	3	Agent environnemental réseaux	15	Contremaître	9
Adjoint à la Direction Exploitation	1	Agent opérateur cadastre et imagerie	8	Géomètre expert	2
Assistant du Comité de Direction	1	Agent technique	49	Gestionnaire	28
Agent SIPP	1	Brigadier	29	Opérateur administratif	1
Agent administratif	18	Chef de département	7		
Agent coordinateur informatique	1	Chef d'équipe	4		

En vue de maintenir le cadre et afin de pourvoir aux différents remplacements, nous prévoyons l'engagement de 14 agents environnementaux/techniciens, 1 brigadier, 3 gestionnaires, 1 coordinateur informatique, 1 chef d'équipe et 1 adjoint à la direction au cours de l'année 2026.

11. Plan financier 2026-2027

Montants en k€	Prévisions		2026	
	Exploitation	SET	Frais généraux	GLOBAL
PRODUITS	70.750	8.500	4.419	83.669
Services et biens divers	-21.163	-3.200	-1.605	-25.968
Coûts de personnel	-26.228	-4.300	-3.130	-33.658
Amortissements	-16.800	-400	-250	-17.450
Charges financières	-9.780	0	0	-9.780
Résultat financier	3.300	0	75	3.375
CHARGES	-70.671	-7.900	-4.910	-83.481
RÉSULTATS	79	600	-491	188

Montants en k€	Prévisions		2027	
	Exploitation	SET	Frais généraux	GLOBAL
PRODUITS	72.165	8.670	4.635	85.470
Services et biens divers	-21.586	-3.264	-1.637	-26.487
Coûts de personnel	-26.753	-4.386	-3.193	-34.332
Amortissements	-17.136	-408	-250	-17.794
Charges financières	-9.976	0	-150	-10.126
Résultat financier	3.366	0	80	3.446
CHARGES	-72.085	-8.058	-5.150	-85.293
RÉSULTATS	80	612	-515	177



Rapport de certification
du commissaire réviseur relatif
aux comptes annuels

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires

Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale de la société « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (comptes annuels)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 454.075.789 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de 2.082.734 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :
- les chiffres clés de l'année 2025 et le bilan financier
- les comptes annuels et rapports de l'organe d'administration
- le rapport annuel du Comité de rémunération
comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas pu disposer d'un état comptable établi selon le schéma du bilan et du compte de résultats au 30 juin 2025 (en contradiction avec l'article 3:68 du code des sociétés et des associations).

Sans préjudice de ce qui précède, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Battice, le 20 mai 2026

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL
Commissaire
Représenté par

Axel DUMONT
Réviseur d'entreprises

Axel
Dumont
(Signature)

Signature
numérique de
Axel Dumont
(Signature)

Date : 2026.05.20
17:10:15 +02'00'

Notes



Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Epuration



Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Épuration

Société Coopérative
203 963 680

SIÈGE SOCIAL :
Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)

www.aide.be



asos